



Protection juridique DAS pour la SSST

Les membres SSST profitent grâce au contrat collectif avec la DAS assurance protection juridique d'une couverture taillée sur mesure et ceci pour un prix très attractif.

Risques assurés:

- ❖ **Droit pénal et droit pénal administratif**
Défense de l'assuré dans une procédure pénale devant des tribunaux ou des autorités administratives, lorsqu'il est accusé d'avoir commis un délit par négligence.
- ❖ **Droit pénal et droit pénal administratif**
Si un délit intentionnel est reproché à l'assuré, les prestations assurées sont remboursées au terme de la procédure, à condition que, par décision définitive:
 - a) l'existence d'une situation de légitime défense ou d'un état de nécessité ait été reconnue;
 - b) l'assuré ait été acquitté;
 - c) un classement ait été prononcé.
- ❖ **Droit des assurances**
Litiges de l'assuré avec des assurances privées ou sociales suite à un cas de sinistre causé par la violation de mesures de sécurité.
- ❖ **Renseignements juridiques**
En complément aux domaines juridiques assurés, tous les membres assujettis à la cotisation de la SSST, dans l'exercice de leur activité de chargé de la sécurité au travail et de la protection de la santé, ont droit, dans le domaine du droit du travail, à des renseignements juridiques à la condition que le droit suisse soit applicable.

Protection juridique privé: Offre d'extension DAS :

Chaque membre de la SSST peut élargir la couverture collective avec une **assurance de protection juridique privée et/ou circulation**. Et ce avec un **rabais exclusif de 20%** sur les tarifs officiels.

Vous trouvez les conditions générales d'assurance (CGA) de la DAS ainsi que le formulaire d'adhésion directement sur le site internet de la SSST : <http://www.ssst.ch/fr>, onglet «Protection juridique».

Conseils et renseignements sur l'assurance auprès de DAS:
Margaux Bassin, Key Account Manager, 079 625 23 68, margaux.bassin@das.ch
Adresse mail générale : keyaccounts@das.ch

DAS défend vos droits !